



COMPTE RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 26 Novembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt-six novembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : mesdames et messieurs Alain GUÉRINET, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Christiane ANDIOLE, André LEMAIRE, Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, René KLOECKNER, François PETIT, Daniel SAMUEL, Bertrand VANDEWALLE, Suzanne JAUBERT, Sylvain DARTOIS, Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK.

Procurations : Mme Marie-Claude TLEIK à M Alain GUÉRINET
M Michel JULIEN à Mme Monique PRECHEY
Mme Virginie BAUDSON à M Claude BAUDSON jusque 21 H 12
Mme Frédérique DEPRECQ à Hubert CABORDEL
Mme Béatrice BASQUIN à M Bertrand VANDEWALLE

Etaient absents : mesdames et messieurs Corinne MABILEAU, Gérard MARTIN, Cédric GUIGONNET, Michaël MAITRE, David CHILTE, Jacqueline RAMELET.

1

Secrétaire de séance : Monsieur René KLOECKNER

CONSEIL MUNICIPAL

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 24 Septembre 2013 : L'ensemble des conseillers municipaux adopte par dix-sept voix et quatre abstentions de monsieur Bertrand VANDEWALLE, de mesdames Béatrice BASQUIN représentée par procuration, Suzanne JAUBERT et Barbara MLYNARCZYK à l'exception pour cette dernière de la rubrique concernant sa remarque, sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 Septembre 2013 à savoir :

« comme je vous l'ai expliqué, je souhaite apporter une rectification sur le compte rendu au sujet de la remarque de Mme Béatrice BASQUIN dans le deuxième paragraphe. Je ne confirme pas les dires de Mme Béatrice BASQUIN et j'ai répété mes propos que j'ai tenus lors de la réunion du 02 juillet 2013. C'est à dire: Mme Barbara MLYNARCZYK s'étonnait de la réaction de Mme Béatrice BASQUIN de s'inquiéter au bout de 2 ans de l'absence de réunion commission scolaire et se manifeste que maintenant. »

Suite à l'adoption du compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2013, le maire donne lecture de la lettre de monsieur le Préfet du département de l'Oise en date du 30 septembre 2013 dans laquelle il accepte à compter du 15 octobre 2013 la démission de madame Marie-Claude TLEIK en sa qualité d'adjoint au maire. Il précise que cette dernière reste conseillère municipale.

DELEGATIONS DU MAIRE

1/ **Démarches et actions depuis le 24 Septembre 2013** : Le conseil municipal prend acte des décisions, démarches et actions que le maire a menées depuis le 24 Septembre 2013 à savoir :

25/09/2013

1. cérémonie : mémoire aux Harkis

26/09/2013

- 1 Visite du Ltd BOUGUEREAU du groupement de Saint Leu
- 2 Affaire OPAC (PC parcelle BARANT)

30/09/2013

1 Clos du Nid : rencontré avec Mr CABORDEL, Mrs SAUDREAU et MONSELATOT au sujet du projet d'extension centre Lucien OZIOL

01/10/2013

- 1 Commission d'appel d'offre : restauration scolaire du Tillet
- 2 CCAS

02/10/2013

- 1 Ruraloise : périscolaire ; salle supplémentaire demandée

03/10/2013

- 1 OISE THD Réunion du conseil du syndicat mixte (SMOTHD) au CG
- 2 Remise des dictionnaires école primaire Jean de La Fontaine

04/10/2013

1 Rencontré Mr CAMPOBADAL directeur du secteur de la Poste dont dépend CIRES-LES-MELLO

05/10/2013

- 1 Congrès départemental des sapeurs-pompiers à MOUY

07/10/2013

- 1 ERDF problème électrique maison normande
- 2 SIVOM eau et assainissement

08/10/2013

- 1 rencontré Mr BERTHELIN pour EP
- 2 RURALOISE société AREA circulation douce
- 3 RURALOISE : bureau communautaire

09/10/2013

- 1 Mairie de SAINT-LEU-d'ESSERENT : rythmes scolaires
- 2 Réunion d'adjoints

10/10/2013

- 1 rencontré avocat à AMIENS dans le cadre du mémoire en défense contre L'OPAC
- 2 révision liste électorale

11/10/2013

1. Mr VERNER : demande attestation d'accueil
2. inauguration expo bibliothèque

12/10/2013

1. VILLERS-SOUS-SAINT-LEU : invitation à la fête du boudin

14/10/2013

- 1 réunion avec architectes et EUROVIA problème du trop-plein des eaux pluviales
- 2 SSR du Tillet : commission de sécurité

15/10/2013

- 1 Rendez-vous avec RURALOISE et SEPUR avec riverains de la rue des roseaux
- 2 Remise dictionnaires école primaire du TILLET
- 3 RURALOISE : réunion commission communication

17/10/2013

- 1 Négociations restauration scolaire du TILLET : entreprise COUGNAUD et DASSE
- 2 Rencontré famille MATERNAT dans le cadre d'un différend concernant leur fils
- 3 RURALOISE : commission aménagement de l'espace Mr FOSTIER d'AREA.

19/10/2013

- 1 Assemblée Générale de l'UMO à CLERMONT
- 2 RURALOISE : Théâtre à PRECY « Délit de fuite par la troupe de VERNEUIL-EN-HALATTE »

21/10/2013

- 1 Commission des fêtes

3

22/10/2013

- 1 Rencontré Mr BOURSIER au sujet d'un mur mitoyen
- 2 AG de l'association ALR
- 3 Commission association et sports

23/10/2013

- 1 Service immobilier de la gendarmerie maréchal des logis DEBUSHER signature du bail des locaux de la gendarmerie de CIRES-LES-MELLO.
- 2 Planning d'utilisation de la salle polyvalente et calendrier des festivités

24/10/2013

- 1 Rendez-vous avec Mr FOURNIER de GRDF
- 2 Entrevue avec l'architecte Mr GUIGNETAN pour mise en place d'un planning d'intervention pour la construction de la restauration du TILLET

30/10/2013

- 1 Mission Locale de la vallée de l'Oise : réunion de bureau
- 2 Réunion d'adjoints

05/11/2013

- 1 CCAS

06/11/2013

- 1 SFR : rencontré Mr DEMILT au sujet de l'achat de la parcelle où est implantée l'antenne.
- 2 RURALOISE : réunion avec familles fréquentant les ALSH de CIRES, TILLET. MELLO

08/11/2013

- 1 Cérémonie au carré militaire avec les écoles
- 2 Conseil d'école maternelle centre

09/11/2013

- 1 Cérémonie des médaillés du travail

10/11/2013

- 1 CYCLO CROSS à la carrière du TILLET

11/11/2013

- 1 Cérémonie du 11 novembre (MELLO CIRES TILLET)

12/11/2013

- 1 Rendez-vous avec les représentants du Lycée d'AIRION concernant notre apprentie Camille URGIN

13/11/2013

- 1 RURALOISE : rythmes scolaires
- 2 Commission des fêtes : préparation téléthon, soirée beaujolais

15/11/2013

- 1 Rencontré Mme CORDIER dans le cadre de son contrat d'intervention en milieu scolaire.

4

18/11/2013

- 1 RURALOISE : rencontre avec les familles de la halte-garderie

19/20/21/2013

- 1 Congrès des maires de France

22/11/2013

- 1 Inauguration logements du BEAUCAMP et Allée de la FILATURE en présence du bailleur l'OPAC les constructeurs NEXITY et BOUYGUES et invités
- 2 Anniversaire les 20 ans du RELAIS du jeu d'arc

23/11/2013

- 1 Réception des nouveaux nés depuis la fête des mères

25/11/2013

- 1 Expertise des trottoirs lotissement RENE GERARD ; suite à demande de l'ASL de la reprise par la commune des voiries et réseaux du lotissement.
- 2 Réunion OISE THD au CG : avancement, programmation, financement ...

26/11/2013

- 1 Rencontré Mme MAILLARD Pharmacienne : proposition d'atelier diététique dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires

FINANCES LOCALES

1/ Subvention transport pour les écoles primaires et maternelles de CIRES LES MELLO et du Hameau du Tillet

Le conseil municipal dans le but de favoriser l'éveil culturel des enfants scolarisés dans les écoles de la commune et de permettre les déplacements de ces derniers sur des sites à visiter attribue après demande expresse une subvention pour participation aux frais de transport.

Lors du vote du budget primitif 2013, un crédit spécifique pour participation aux transports scolaires a été inscrit 2013 en section de fonctionnement chapitre 65, article 6574, fonction 025.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de participation aux frais de transports des écoles ayant organisés des voyages culturels à savoir :

a/ Ecole Primaire Jean de la Fontaine :

- sortie à la Ferme d' Hétomesnil de deux classes primaires le 17 octobre 2013 soit une aide sollicitée de 250 € x 2 = 500 €

- sortie au Musée de l'Air du Bourget de la classe de madame CATOIRE le 22 novembre 2013 soit une aide sollicitée de 250 €

- sortie au Musée de l'Air du Bourget de deux classes celles de Messieurs QUENON et ELIXANDER le 29 novembre 2013 soit une aide sollicitée de 250 € x 2 = 500 €

b/ Ecole primaire du Hameau du Tillet :

- sortie au Musée de l'Air du Bourget de la classe de madame DEJANCOURT le 22 novembre 2013 soit une aide sollicitée de 250 €

- sortie au Potager des Princes à Chantilly de la classe de madame DEJANCOURT le 24 mai 2013 soit une aide sollicitée de 250 €. Pour cette demande il s'agit d'une régularisation en raison d'une carence de madame Chantal GELLY qui a omis de présenter une demande d'aide.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

* d'accorder aux écoles demanderesses désignées ci- dessous les subventions d'aide aux transports pour les voyages culturels, à savoir :

a/ Ecole Primaire Jean de la Fontaine :

- sortie à la Ferme d' Hétomesnil : 500 €

- sortie au Musée de l'Air du Bourget : 250 €

- sortie au Musée de l'Air du Bourget : 500 €

b/ Ecole primaire du Hameau du Tillet :

- sortie au Musée de l'Air du Bourget : 250 €

- sortie au Potager des Princes à Chantilly : 250 €

soit un coût global de : 1 750 €

* d'inscrire la dépense au budget 2013 en section de fonctionnement dépenses chapitre 65, article 6574, fonction 211 et 212

* d'autoriser le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à ce dossier

2/ Amitiés Loisirs Rencontres : demande de subvention exceptionnelle pour réfection du tapis du billard

L'association Amitiés, Loisirs et Rencontres (ALR) par lettre du 15 octobre 2013 a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le but de procéder au remplacement du tapis du billard dont le coût global s'élève à 560 €. La commission municipale sports, culture et vie associative propose d'accorder une aide financière de 100 €.

Il est évoqué les possibilités financières d'Amitiés Loisirs et Rencontre qui permettraient à cette association de prendre en compte intégralement la réhabilitation du tapis de leur billard.

Madame Suzanne JAUBERT suggère d'accorder une aide financière représentant 50 % du coût évoqué.

Le maire comprend la suggestion de madame Suzanne JAUBERT mais lui rappelle que cette association a suffisamment de ressources pour supporter cette dépense. Il précise que la subvention proposée est une aide symbolique.

Madame Monique PRECHEY au regard des possibilités financières de cette association rappelle que la commission municipale sports, culture et vie associative a proposé d'accorder une aide financière de 100 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par vingt voix pour et une abstention de madame Suzanne JAUBERT, décide :

* d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'association Amitiés, Loisirs et Rencontres (ALR)

*d'inscrire la dépense au budget 2013 en section de fonctionnement dépenses chapitre 65, article 6574, fonction 025

*d'autoriser le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à ce dossier

3/ Subvention exceptionnelle pour participation le 16 août 2013 au championnat de France d'Endurance Equestre de mademoiselle MIGNOT Elise :

Par lettre en date du 17 juin 2013, mademoiselle Elise MIGNOT a sollicité une aide financière dans le but de l'aider à financer sa participation au championnat de France d'Endurance Equestre qui se déroule à CORLAY.

Ce championnat de France s'est déroulé le 16 août dernier et cette jeune ciroise s'est classée par équipe 4^{ème} et 5^{ème} en individuel.

La commission municipale sports, culture et vie associative propose d'accorder une aide financière de 120 €.

Le conseil municipal, par dix-huit voix pour et trois abstentions de monsieur Bertrand VANDEWALLE, de mesdames Béatrice BASQUIN représentée par procuration, et Suzanne JAUBERT, décide :

* d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 120 € à mademoiselle Elise MIGNOT

* d'inscrire la dépense au budget 2013 en section de fonctionnement dépenses chapitre 65, article 6574, fonction 025

* d'autoriser le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à ce dossier

Monsieur Bertrand VANDEWALLE au sujet de son abstention précise que cette dernière découle du fait qu'il n'y ait pas eu de mise en place de critères précis d'attribution pour ce type de demande comme il l'avait demandé à maintes reprises. Il trouve bien tardif la mise en place des critères d'appréciation.

4/ Admissions diverses en non-valeur de titre de recettes concernant les classes de neige des années 2011, 2012 et 2013

Le receveur municipal a sollicité le 27 septembre 2013 l'admission en non valeurs de titres de recettes se rapportant à diverses classes de neige dont le recouvrement est impossible. En effet, les débiteurs ont fait l'objet de nombreuses oppositions restées infructueuses qui n'ont malheureusement pas permis de récupérer les sommes dues

Les titres de recettes concernés sont :

a/ DUDORET/STEINERT Kirstin : 193.00 € de dette classe de neige 2011 suite à décision de la commission de surendettement

b/ ROULETTE Samia : 52.58 € de dette classe de neige 2012 suite à décision de la commission de surendettement

c/ ROZE Sandrine : 195.02 € de dette classe de neige 2013 car cette redevable est en arrêt de maladie depuis février 2012 et que la quotité d'indemnités journalières est insaisissable auprès de la CPAM de l'Oise et que les oppositions sur compte bancaire entre mai et septembre 2013 ont été inopérantes.

Il est précisé que tous les recours pour pouvoir encaisser ces titres sont épuisés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-d' admettre en non-valeur les titres de recettes précités d'un montant global de 440,60 €,

- d'inscrire au budget communal 2013 en section de fonctionnement dépenses au chapitre 65 article 6541 fonction 020 cette mise en non-valeur,

* d'autoriser le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à ces affaires

AFFAIRES SCOLAIRES : 1/ Classe de découverte: séjour à la neige 2013/2014 et participation financière

Dans le cadre de l'apprentissage de la vie en groupe et de la socialisation, chaque année les enfants scolarisés en classe de CM bénéficie d'un séjour à la montagne soit par l'intermédiaire du SMIOCE soit dans le cadre d'un séjour organisé par la commune avec l'aide d'un prestataire de service en l'occurrence Planète Aventure.

Pour l'année scolaire 2013/2014, l'école Jean de la Fontaine a sollicité un départ en classe de découverte en Savoie au chalet « le Chenex » situé à SAINT PAUL EN CHABLAIS pour emmener à la découverte du milieu montagnard du 17 mars au 28 mars 2014, 23 enfants de la classe de CE2/CM1 de l'école primaire Jean de la Fontaine encadrés par monsieur Michel QUENON enseignant.

L'organisation de ce séjour, en classe d'environnement à la montagne pour l'année scolaire 2013/2014 serait assurée par le biais du SMIOCE (syndicat mixte intercommunal de l'Oise des classes d'environnement)

Le coût possible du séjour en fonction du prix du transport SNCF par enfants, est

Ecole Jean de la Fontaine	
Prix minimum	Prix maximum
886,77 €	937,90 €
Soit un coût moyen du séjour estimé à	
912,34 €	

Le conseil municipal par délibération du 13 novembre 2012, à l'unanimité avait fixé pour la saison 2012/2013 les modalités de participation financière des familles pour un séjour en classe de découverte à la montagne comme suit :

Enfant domicilié à Cires les Mello avec ses deux parents
50 % des frais de séjour pris en charge par la commune
50 % des frais de séjour à la charge des parents

Enfant domicilié à Cires les Mello dont les parents sont séparés mais dont le parent qui a la garde est domicilié à Cires lès Mello
50 % des frais de séjour pris en charge par la commune
50 % des frais de séjour à la charge des parents : titre émis aux deux noms

Enfant domicilié avec ses parents dans une commune extérieure
100 % à la charge des parents

Enfant en garde alternée avec au moins un parent domicilié à Cires
50 % des frais de séjours pris en charge par la commune
50 % à la charge des parents titre émis aux deux noms

Enfant dont les deux parents sont domiciliés à l'extérieur à la commune
100 % à la charge des parents – titre émis aux deux noms

Enfant d'un agent territorial domicilié à l'extérieur de la commune
50 % des frais de séjour pris en charge par la commune (après déduction de toute participation d'action sociale, comité d'entreprise, commune extérieure, etc.) 50 % à la charge des parents

Traditionnellement, la participation des familles est payable en plusieurs mensualités qui sont au nombre de six. Si ce principe est confirmé, le montant à régler par les parents serait avant minoration par la participation communale de :

Nombre de mensualités	Montant de la mensualité
5 mensualités de	152 €
1 mensualité de	152,34 €

En final, les familles concernées par la minoration par la participation communale auraient à régler :

Nombre de mensualités	Montant de la mensualité
5 mensualités de	76 €
1 mensualité de	73,17 €

En fonction des informations précitées, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

* décide d'organiser un départ du 17 mars au 28 mars 2014 des 23 enfants de la classe de CE2/CM1 de l'école primaire Jean de la Fontaine encadrés par monsieur Michel QUENON enseignant, en classe d'environnement à la montagne pour l'année scolaire 2013/2014 par le biais du SMIOCE (syndicat mixte intercommunal de l'Oise des classes d'environnement)

* demande au SMIOCE (syndicat mixte intercommunal de l'Oise des classes d'environnement l'inscription d'une classe de CE2/CM1 à la session des classes de découverte 2013/2014

* fixe le coût du séjour des enfants avant minoration financière de la commune à : 912,34 €

* fixe la participation des familles comme suit

Situation	Participation famille payable en 6 mensualités	Participation commune
Enfant domicilié à Cires avec ses deux parents	50 %	50 %
Enfant domicilié à Cires dont les parents sont séparés mais dont le parent qui a la garde est domicilié à Cires lès Mello	50 % Titre émis aux deux noms	50 %
Enfant domicilié avec ses parents dans une commune extérieure	100 %	0 %
Enfant en garde alternée avec au moins un parent domicilié à Cires	50 %	50 %
Enfant dont les deux parents sont domiciliés à l'extérieur à la commune	100 %	0 %
Enfant d'un agent territorial domicilié à l'extérieur de la commune	50 %	50 % (après déduction de toute participation)

* Valide le mode de recouvrement des participations des familles déjà appliqué au titre de la classe de découverte (neige) lors de l'année scolaire 2012/2013 pour l'année scolaire 2013/2014

* Fixe le mode de recouvrement en six mensualités à compter de janvier 2014 avec les montants ci-dessous avant minoration communale éventuelle :

Nombre de mensualités	Montant de la mensualité
5 mensualités de	152 €
1 mensualité de	152,34 €

* S'engage à inscrire les crédits au budget communal 2014 en section de fonctionnement en ce qui concerne les dépenses liées au séjour au chapitre 011 – article 6042 – fonction 255

* S'engage à inscrire les crédits au budget communal 2014 en ce qui concerne les recettes correspondant à la participation financière des familles au chapitre 70 – article 7067 – fonction 255

* Autorise le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

2/ Séjour de Neige 2014 : convention de prestation avec Planète Aventures :

L'an passé, l'école primaire du Hameau du Tillet a bénéficié de l'organisation d'une classe de neige.

Cette année mis à part trois enfants qui n'ont pas bénéficié de cette classe de découverte, l'ensemble des enfants de l'école est parti à la neige.

Il est donc proposé de faire bénéficier ces enfants d'un séjour à la montagne organisé par Planète Aventures pendant les vacances de février 2014 sur la période comprise entre le 23 février et le 1^{er} mars 2014 à La Chapelle d'Abondance au chalet La Chaux.

Le coût de ce séjour s'élève à 845 € et comprend les prestations suivantes :

- hébergement
- activités
- frais médicaux
- cours de ski pour les débutants (2 heures dispensés par l'école de ski français) et prise en charge par les animateurs de Planète Aventures des skieurs expérimentés
- alimentation
- transport
- encadrement
- assurances

Le conseil municipal applique pour le séjour à la neige des enfants du Tillet les mêmes modalités de participation financière des familles que celles appliquées pour un séjour en classe de découverte à la montagne organisé par le SMIOCE à savoir :

Enfant domicilié à Cires avec ses deux parents

50 % des frais de séjour pris en charge par la commune

50 % des frais de séjour à la charge des parents

Enfant domicilié à Cires dont les parents sont séparés mais dont le parent qui a la garde est domicilié à Cires lès Mello

50 % des frais de séjour pris en charge par la commune

50 % des frais de séjour à la charge des parents : titre émis aux deux noms

Enfant domicilié avec ses parents dans une commune extérieure

100 % à la charge des parents

Enfant en garde alternée avec au moins un parent domicilié à Cires

50 % des frais de séjours pris en charge par la commune

50 % à la charge des parents titre émis aux deux noms

Enfant dont les deux parents sont domiciliés à l'extérieur à la commune
100 % à la charge des parents – titre émis aux deux noms

Enfant d'un agent territorial domicilié à l'extérieur de la commune
50 % des frais de séjour pris en charge par la commune (après déduction de toute participation d'action sociale, comité d'entreprise, commune extérieure, etc.)
50 % à la charge des parents

Traditionnellement, la participation des familles est payable en plusieurs mensualités qui sont au nombre de six. Si ce principe est confirmé, le montant à régler par les parents serait avant minoration par la participation communale de :

Nombre de mensualités	Montant de la mensualité
5 mensualités de	140,83 €
1 mensualité de	140,85 €

En final, les familles concernées par la minoration par la participation communale auraient à régler :

Nombre de mensualités	Montant de la mensualité
5 mensualités de	70,42 €
1 mensualité de	70,40 €

En fonction des informations précitées, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

* décide d'organiser un séjour à la montagne organisé par Planète Aventures pendant les vacances de février 2014 sur la période comprise entre le 23 février et le 1^{er} mars 2014 à La Chapelle d'Abondance au chalet La Chaux au profit des enfants du Tillet en classe de CM2 qui ne sont pas partis en classe de neige l'an passé.

* confie à Planète Aventures l'organisation pendant les vacances de février 2014 sur la période comprise entre le 23 février et le 1^{er} mars 2014 à La Chapelle d'Abondance au chalet La Chaux d'un séjour à la neige au profit des enfants du Tillet en classe de CM2 qui ne sont pas partis en classe de neige l'an passé.

* fixe le coût du séjour des enfants avant minoration financière de la commune à : 845 €

* fixe la participation des familles comme suit

Situation	Participation famille payable en 6 mensualités	Participation commune
Enfant domicilié à Cires avec ses deux parents	50 %	50 %
Enfant domicilié à Cires dont les parents sont séparés mais dont le parent qui a la garde est domicilié à Cires lès Mello	50 % Titre émis aux deux noms	50 %
Enfant domicilié avec ses parents dans une commune extérieure	100 %	0 %
Enfant en garde alternée avec au moins un parent domicilié à Cires	50 %	50 %
Enfant dont les deux parents sont domiciliés à l'extérieur à la commune	100 %	0 %
Enfant d'un agent territorial domicilié à l'extérieur de la commune	50 %	50 % (après déduction de toute participation)

* Fixe le mode de recouvrement en six mensualités à compter de janvier 2014 avec les montants ci-dessous avant minoration communale éventuelle :

Nombre de mensualités	Montant de la mensualité
5 mensualités de	140,83 €
1 mensualité de	140,85 €

* S'engage à inscrire les crédits au budget communal 2014 en section de fonctionnement en ce qui concerne les dépenses liées au séjour au chapitre 011 – article 6042 – fonction 255

* S'engage à inscrire les crédits au budget communal 2014 en ce qui concerne les recettes correspondant à la participation financière des familles au chapitre 70 – article 7067 – fonction 255

* Autorise le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur Claude BAUDSON après le vote indique que lors de sa visite l'an passé, les enfants et les enseignants ont fait part de leurs satisfactions de bénéficier d'un tel séjour. Il suggère de procéder à des réservations précoces pour permettre aux écoles Jean de la Fontaine et du Hameau du Tillet de se retrouver ensemble sur le même site.

3/ Rythmes scolaires : informations sur l'état d'avancement pour mise en place en 2014

Le maire informe l'assemblée délibérante qu'une réunion de concertation s'est déroulée le 8 novembre 2013 avec les enseignants des écoles primaires et maternelles de CIRES LES MELLO et les parents d'élèves. De nombreuses interrogations ont été soulevées et attendent des réponses notamment sur les horaires et les modalités d'organisation du temps d'accueil hors des périodes scolaires.

En ce qui concerne la commune de CIRES-LES-MELLO, il précise que la proposition d'horaires pour les écoles est :

8h30-11h30 / 13h30-15h45

orientation arrêtée sur les mêmes horaires actuellement en place et que le choix du mercredi est obligatoire car il n'y aura plus de dérogation pour le samedi pour la prochaine rentrée.

Il convient de savoir :

- que la Ruraloise est en attente du choix de ses communes membres afin qu'elle puisse ensuite définir ses modalités d'actions,
- que l'inspecteur d'académie a demandé à connaître le positionnement des communes pour le 15 décembre prochain,
- que les communes constituant la Ruraloise vont adresser une demande de dérogation pour remettre leurs décisions entre le 15 et le 31 janvier 2014,
- que des informations complémentaires sont attendues pour finaliser le projet des nouveaux rythmes scolaires.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

SPORTS, CULTURE et LOISIRS : 1/ Compte rendu de la commission municipale des sports, de la culture et de la vie associative du 22 octobre 2013 :

Madame Monique PRECHEY présente les travaux de la commission municipale des sports, de la culture et de la vie associative du 22 octobre 2013 à savoir :

Subventions individuelles

En cours d'année plusieurs demandes de subvention ont émanées de particuliers. Il convient de fixer des critères pour certaines d'entre elles afin de les évaluer de façon objective.

M.VANDEWALLE avait déjà formulé cette demande lors du conseil municipal du 5 juin dernier.

Une demande a été faite par Elise Mignot qui a participé aux championnats de France d'endurance équestre en août. Une subvention de 120 € ayant été accordée au club « jump terrier blanc » pour une jeune ciroise, les budgets présentés étant très proches, la commission propose d'accorder la même subvention.

Pour les prochaines demandes concernant une participation à un championnat national (et uniquement le niveau national), la commission propose d'appliquer les critères suivants :

La demande devra obligatoirement émaner d'une association.

Le championnat devra concerner une fédération délégataire (fédération française de ...)

Le participant(e) devra justifier d'avoir été sélectionné ou qualifié.

Le montant sera plafonné à 200€ ou 10% du budget

Un document type sera édité et devra être rempli par le demandeur.

Les demandes ayant une importance particulière pour la commune ou de niveau supérieur pourront être évaluées de façon différente et seront étudiées au cas par cas.

13

Subvention exceptionnelle

L'ALR a fait une demande pour le remplacement de son tapis de billard (560€) la commission propose une aide de 100€.

Subvention de fonctionnement

Un long aparté est fait par la commission concernant les subventions de fonctionnement et la conduite à tenir envers les associations extérieures conventionnées pour leurs activités à Cires les Mello.

Il est impératif de prévoir une commission spécifique sur ce sujet.

Complexe sportif

Le complexe sportif est ouvert au public depuis le 15 septembre dernier. Le fonctionnement mis en place prévoit la présence d'un agent municipal sur l'ensemble des créneaux. L'équipement est utilisé par les associations tous les soirs jusqu'à 22h. Les scolaires profitent de l'équipement le jeudi et le mardi, un bus assure le transport des classes pour toutes les écoles.

Pour les créneaux spécifiques (championnats, tournois etc.) un planning est établi à la demande en fonction des activités concernées.

Ecole Municipale des Sports

Les activités débuteront au retour des vacances de toussaint. L'accent a été mis sur l'escalade puisqu'il n'y a pas encore de structure associative proposant l'activité. 2 créneaux seront proposés soit 14 séances. Le tir sportif proposé l'année dernière et ayant eu un vif succès sera également reconduit, le club local de tir de cires les mello est associé au projet et accompagnera les enfants au stand de tir de Creil ou ils seront encadrés par un éducateur diplômé d'état. (planning de l'E.M.S joint)

Arrivée de madame Virginie BAUDSON à 21 H 12.

2/ Conventions de mise à disposition du complexe sportif Céline GOBERVILLE au profit des associations locales :

Le complexe sportif du Beaucamp Céline Goberville accueille de nombreuses associations en son sein. Afin de définir les droits et obligations des utilisateurs, il est proposé au conseil municipal de mettre en place des conventions de mise à disposition des installations avec les associations utilisatrices.

Les associations concernées sont :

Association Sportive Parents d'Elèves	
Compagnie de Tir à l'Arc	Familles Rurales
Foyer rural d'ULLY SAINT GEORGES section BADMINTON	HANDBALL CLUB de Mouy
Judo club de Montataire	Karaté Cires JKA
Montataire Basket Club	Tennis Club
U.S.C.M.	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de concrétiser la mise à disposition des locaux du complexe sportif du Beaucamp Céline Goberville au profit des associations par convention,
- d'autoriser le maire à signer toutes les conventions d'occupation de mise à disposition des locaux du complexe sportif du Beaucamp Céline Goberville au profit des associations ainsi que tous documents concernant cette affaire.

3/ Convention avec l'amicale sportive de Tir de Creil et la compagnie de Tir de Cires-Lès-Mello pour l'activité tir de l'Ecole Municipale des Sports :

En novembre 2012, le conseil municipal avait décidé de faire découvrir aux enfants de Cires Lès Mello inscrits à l'Ecole Municipale des Sports un nouveau sport : le Tir sportif. Cette activité a eu un grand succès.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette activité avec l'Amicale Sportive de Tir de Creil (ASTC) sise 7, Avenue de la forêt d'Halatte à CREIL pour continuer l'activité destinée à faire découvrir ce sport spécifique qu'est le tir au pistolet à 10 m.

Les séances se dérouleraient le lundi de 18 H 00 à 19 h 30 pendant la période suivante :

du 13 janvier au 17 février 2014.

L'encadrement serait assuré par des adhérents licenciés de l'Amicale Sportive de Tir de CREIL, ayant une expérience technique et pédagogique. L'éducateur sportif de la commune superviserait et accompagnerait les cirois participant à cette activité.

Le nombre de participant est fixé à 15 personnes dont 12 enfants.

L'ASTC met à disposition et fourni gracieusement :

- les armes,
- les munitions (plomb)
- les cibles,
- l'encadrement technique et pédagogique.

La participation des cirois à cette activité est de 10,50 € pour un cycle de 6 semaines transport inclus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de renouveler l'activité tir sportif en collaboration avec l'Amicale Sportive de Tir de Creil,
- d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec l'Amicale Sportive de Tir de Creil ainsi que tous documents concernant cette affaire.

INTERCOMMUNALITE

1/ RURALOISE : Rapport d'activités 2012 relatif au budget général et au service public d'élimination des déchets :

La communauté de communes la Ruraloise par courriel en date du 9 octobre 2013, a adressé les rapports relatifs au budget général et au service public d'élimination des déchets pour information au conseil municipal.

Les conclusions de ces rapports indiquent :

budget général

CONCLUSION et PERSPECTIVES

Le rapport rend compte du développement en 2012 des actions de la Ruraloise à savoir :

- Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire au Tillet
- Développement des réunions publiques au sein des ALSH et des haltes garderies
- Ouverture à quatre jours des haltes garderies de Boran sur Oise et Précy sur Oise. Les quatre haltes sont désormais ouvertes 4 jours par semaine.
- Multiplication des ateliers du RAM en direction des assistantes maternelles et des parents
- Poursuite du financement de la Plateforme d'Initiative Locale « Oise Sud Initiative » qui a aidé en 2012 à la création de deux entreprises et à la création de 2 emplois
- Proposition de nouvelles activités culturelles : concert de jazz, brèves de comptoir en ch'ti, match d'improvisation théâtrale et maintien des Animations culturelles gratuites pour les enfants

Il est précisé que la liste n'est pas exhaustive et que la Ruraloise doit veiller notamment sous la forme de contrôles réguliers et d'évaluation, à la qualité des services proposés.

Il s'agit également de pérenniser ces actions et de progresser sur d'autres aspects : maîtrise des coûts et rationalisation des services avec la mise en place de marchés publics ; réalisation des circulations douces.

Service public d'élimination des déchets

Le BILAN 2012 :

1) La Redevance Incitative :

La C.C. La Ruraloise, en 2011, a souhaité procéder à une étude de diagnostic et de faisabilité et de mise en place de la Redevance Incitative, au regard de la loi sur le Grenelle de l'Environnement (version 1). Cette étude se compose en trois phases, à savoir :

Phase n° 1 : Analyse du contexte,

Phase n° 2 : Les scénarii possibles,

Phase n° 3 : Mise en place de la Redevance Incitative.

En fin d'année 2011, le cabinet d'études a procédé à la présentation de cinq scénarii possibles.

Durant l'année 2012, les élus de la commission « Protection et Mise en Valeur de l'Environnement » ont réfléchi aux différents scénarii proposés. Ils ne retiennent que deux scénarii (n° 2 et n° 5).

Le cabinet d'études a suggéré de modifier la fréquence de collecte des différents flux de déchets et de passer à un montant forfaitaire (au lieu de la facturation aux tonnages) par le biais d'un avenant.

2) Extension des consignes de tri :

L'organisme Eco-Emballages a souhaité tester l'extension des consignes de tri au niveau national. Cet organisme recherchait des volontaires. Le S.M.V.O. a postulé pour cette phase « Test ». Au départ, l'organisme Eco-Emballages souhaitait avoir un échantillon de 60 % de la population par postulant. Après plusieurs négociations, le S.M.V.O. a réussi à obtenir que la phase « Test » se réalise sur l'intégralité de son territoire.

L'expérimentation de l'extension des consignes de tri a débuté à compter du 15 juin 2012. Le S.M.V.O. a procédé à la distribution d'une brochure explicative auprès de chaque foyer résidant sur le territoire du S.M.V.O.

Ce dernier a également confectionné un jeu avec différents déchets plastiques permettant d'apprendre à trier davantage. Chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) ainsi que les 4 communes indépendantes ont été destinataires de ce jeu.

Chaque adhérent du S.M.V.O. a reçu des affiches explicatives sur ces extensions de consignes de tri.

3) Mono-flux :

Le S.M.V.O. a souhaité, en parallèle de l'extension des consignes de tri, instaurer la possibilité de collecter le sélectif en mono-flux.

Depuis le 15 juin 2012, les administrés peuvent disposer l'ensemble de leurs déchets (sélectif) dans le même container (jaune ou bleu). Le sélectif est en mélange dans la benne de collecte. Au niveau du centre de tri, une chaîne spéciale permet le tri de ces déchets en fonction des filières de recyclage (création d'emploi au niveau du S.M.V.O.).

Cependant, les habitants ont le choix de continuer à trier par eux-mêmes (lors de la collecte sélective, les deux containers seraient toujours vidés) ou de déposer leurs déchets dans un container unique.

4) Généralités :

En 2012, la quantité totale de déchets collectés sur la C.C. La Ruraloise s'élève à 6 557,68 tonnes (tous types de déchets confondus et hors tonnages déposés en déchetterie) contre 6 688,80 tonnes en 2011. Soit une diminution de 2 %. Le tonnage correspond à 496 kg/an/habitants et 1,36 kg/jour/habitants.

Chaque français, en 2009, produit 588 kg de déchets ménagers par an dont :

298 kg d'ordures ménagères,	47 kg d'emballages et de journaux,
29 kg de verre,	18 kg de déchets verts,
12 kg d'encombrants,	184 kg apportés en déchetterie,
(données Ademe 2012).	

Plus des 2/3 du contenu de la poubelle pourraient être valorisés grâce au tri et au compostage individuel.

17

Il existe des solutions pour réduire cette poubelle : la règle des 3 R :

Réduire
Réutiliser
Recycler

L'année 2012 a permis une stabilisation des coûts de collecte dont l'objectif est de diminuer les tonnages d'ordures ménagères.

Temps nécessaires à la destruction de certains matériaux

Ces rapports sont consultables en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

2/ SIVOM de CIREs LES MELLO, MELLO et MAYSEL : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et du service public de l'eau potable au titre de l'année 2012 :

Le SIVOM par correspondances du 28 octobre 2013, a adressé les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et du service public de l'eau potable au titre de l'année 2012.

La synthèse sur le fonctionnement de ces services est la suivante :



ASSISTANCE DÉPARTEMENTALE
POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE

Partenaire de votre action

SIVOM MELLO - CIRES LES MELLO - MAYSEL

RAPPORT ANNUEL

Prix et Qualité du
Service Public
de
l'Assainissement

SYNTHESE

SOUS-PREFECTURE

14 OCT. 2013

60300 SENLIS

EXERCICE 2012

Edité le
22/08/2013

CARACTERISTIQUES

31 km de réseau
11 postes de relèvement
1561 branchements
1 station d'épuration
8 000 EqH

231 569 m³ traités
224 498 m³ distribués

4 045 Habitants
1 641 Abonnés

Mello
Cires – les - Mello
Maysel

QUALITE

- Le bilan d'autosurveillance indique que l'eau rejetée est conforme aux prescriptions administratives
- Les boues résiduelles d'épuration sont épandues sur sol agricole
- Le rejet de l'eau traitée se fait dans le Thérain

PRIX

Un abonné domestique consommant 120 m³ paiera en 2012 : 346,14€

Le service est exploité en affermage par la SEAO.
Le contrat se termine le 31/12/2017



ASSISTANCE DÉPARTEMENTALE
POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE

Partenaire de votre action

SIVOM de MELLO - CIRES LES MELLO - MAYSEL

RAPPORT ANNUEL

**PRIX et
QUALITE
Du SERVICE
PUBLIC de
L'EAU
POTABLE**

SYNTHESE

EXERCICE 2012

Edité le 30 août
2013

DISTRIBUTION

26 km de réseau (hors branchements)
Rendement du réseau = 98,8 % en 2012

268 863 m³ produits

232 385 m³ vendus

4 412 Habitants
1 622 Abonnés

QUALITE

Le bilan fourni par l'ARS
indique que l'eau est de
bonne qualité

Mello
Cires les Mello
Maysel

PRIX

Un abonné domestique consommant
120 m³ paiera en 2013 : 263,58 €

SOUS-PREFECTURE

14 OCT. 2013

60300 SENLIS

Le service est exploité en affermage par la SEAO.
Le contrat se termine le 31/12/2017

URBANISME : 1/ Convention de mise à disposition des services de la DDT de l'Oise pour instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme :

Par correspondance en date du 9 octobre 2013, le Préfet de l'OISE a adressé une lettre relative aux partages des tâches entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière d'instruction des actes d'urbanisme des communes.

Il a rappelé que la convention de partenariat qui lie la commune au service de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme qui devait échoir au 1^{er} juillet 2014 est prorogé jusqu'au 30 juin 2015 sous réserve de signer une convention de mise à disposition valide jusqu'au 30 juin 2015.

La commune est invitée à prendre en charge l'instruction des actes les plus simples comme la vérification de la conformité des projets avec les règles d'urbanisme. Il s'agit en particulier de l'instruction des déclarations préalables portant sur la modification de l'aspect extérieur des constructions existantes, l'édification d'abris de jardins ou l'extension d'habitation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de signer la convention de partenariat avec les services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme avec une échéance au 30 juin 2015

- autorise le maire à signer la convention précitée.

2/ Acquisition d'immeuble rue Saint Martin « La Poste »

Le conseil municipal a été informé lors de la réunion du 24 septembre 2013 de l'évolution des tractations engagées avec Poste Immo au sujet de l'acquisition de l'immeuble sis 4 rue Saint Martin à CIRELES MELLO cadastré section AB N° 316 accueillant notamment la poste.

20

Au sujet des conditions d'acquisition du bâtiment il convient de savoir qu'il s'agit d'un achat en l'état.

Au sujet du bail, les conditions énoncées dans ce dernier doivent être acceptées.

Le prix d'acquisition est arrêté à la somme de 205 500 € (locaux commerciaux occupés et logement libre) montant qu'il convient de majorer des frais de notaire et frais divers.

Le financement de cette opération peut être envisagé en ayant recours à un prêt auprès d'un organisme bancaire. Le montant du remboursement du prêt pourra être assuré par l'encaissement des loyers découlant de la location des locaux à la poste et du logement privé.

Il est demandé au conseil municipal de décider de se positionner pour l'acquisition de cet immeuble.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de se porter acquérir de l'immeuble sis 4 rue Saint Martin à CIRELES MELLO appartenant à la SCI BP sis 35 Boulevard Romain Rolland à 75014 PARIS 14 , pour un coût d'acquisition arrêté à la somme de 205 500 € (estimation de France Domaine), frais de notaire et frais divers en sus,

- décide de prendre toutes les dispositions pour inscrire en dépenses et en recettes au budget communal en section d'investissement cette opération d'acquisition,

- mandate le maire pour signer l'acte notarié d'acquisition ainsi que tous documents concernant cette opération acquisitive de bien immobilier.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal les dernières informations en sa possession concernant l'opération départementale de mise en place du Très haut Débit à savoir :

- début des travaux le 2 décembre 2014

- site d'intervention : Ully-Saint-Georges, Lamorlaye qui correspondent dans le projet au Nœud de Raccordement Optique

- financement : il est proposé aux communes pour leur participation financière deux possibilités de financements

a/ paiement au comptant (sur fonds propres) ou par emprunt

b/ portage de l'opération par le département avec une participation financière annuelle des communes sur une période de 25 ans. Cette participation financière correspondra aux montants des intérêts et du capital supporté par le département.

Il est précisé que les travaux pour la commune de CIRES-LES-MELLO se dérouleront du 6 mai 2014 au 9 décembre 2014 sauf imprévus.

Il importe de savoir qu'il est envisagé de délivrer un total de 1533 prises sur le territoire communal, que le prix de revient d'une prise s'élève à 1 150 €, que la commune prend à sa charge un montant de 370 € et que la différence soit 780 € est supporté par le département de l'Oise.

21

Madame Virginie BAUDSON demande :

1) Des travaux ont été réalisés pour l'accès au lotissement Le Beaucamp du 28 octobre au 11 novembre. Une déviation a été mise en place par le stade de foot. Pourquoi avoir choisi cette quinzaine (avec 2 jours fériés) pour réaliser ses travaux? La route d'accès à Maysel par le stade était dangereuse la nuit par temps de pluie. De plus les panneaux de déviation n'étaient pas tous visibles et aucun panneau n'indiquait une déviation lorsqu'on venait de Mouy.

Monsieur Hubert CABORDEL répond que la solution mise en place est une solution par défaut. Il précise qu'initialement, il avait été envisagé de mettre en place une déviation empruntant les nouvelles voies du lotissement NEXITY, pour permettre d'accéder au chemin de pâtures puis à la CD 929. Cela n'a pas pu se faire faute d'accord du lotisseur ce qu'il a regretté.

2) Question de parents d'élèves en rapport avec les rythmes scolaires (question posée en conseil d'école le 8/11) :

Pourquoi depuis la décision de report de la mise en place de la réforme pour notre commune, la Ruraloise (en charge du périscolaire et du domaine de la petite enfance) n'a fait aucune proposition concrète, ni projet sur les mesures qu'elle comptait mettre en place à la rentrée 2014?

Le maire répond que ce sujet a été débattu au cours de la présente séance et qu'une réponse officielle sera apportée mi-janvier 2014.

Monsieur Sylvain DARTOIS évoque le dysfonctionnement de l'éclairage public par grands vents.

Le maire répond que cela est occasionné par le fait que le réseau par endroit est vétuste et qu'il se met hors circuit. Il rappelle qu'il suffit de téléphoner à La Ruraloise pour déclencher une remise en service.

Madame Barbara MLYNARCZYK demande au maire au sujet du recensement s'il a bien lieu en 2014 et s'il sera nécessaire de recruter des agents recenseurs.

Le maire répond que les opérations de recensement sont prévues du 16 janvier au 15 février 2014. Il précise qu'il est prévu de recruter des agents recenseurs pour cette action. Il souhaite pouvoir, si cela est possible, profiter de la création de ces emplois temporaires, pour recruter des personnes qui sont en recherche d'emploi et actuellement non indemnisées. Il indique qu'il a déjà reçu quelques candidatures émanant de personnes titulaires d'un emploi mais que les attributions de postes ne sont pas encore faites.

Madame Barbara MLYNARCZYK demande au maire s'il a connaissance du nombre de demandeurs d'emplois sur la commune.

Le maire répond qu'il ne détient pas cette information. Il regrette d'ailleurs de ne pas l'avoir et rappelle qu'antérieurement, la commune était destinataire de cette donnée par l'intermédiaire de l'ANPE mais que depuis la disparition de cette dernière l'information n'est plus relayée.

Monsieur Jean-Claude DAUTOIS évoque les difficultés résultant de la collecte des déchets ménagers dans le lotissement du Cottage.

Le Maire indique que la Ruraloise est intervenue pour résoudre le problème de stockage de poubelles sur voie publique.

Madame Marie-Claude LEFEVRE demande si le camping des Aubépinés bénéficie du ramassage des déchets verts et des encombrants.

Le maire répond que le ramassage des déchets verts est organisé par la Ruraloise et bénéficie à l'ensemble de la population. Il précise que le ramassage des encombrants est effectué sur simple appel téléphonique auprès du service encombrants de SEPUR au numéro suivant : 0 800 100 105. Il indique que le propriétaire du camping doit s'organiser pour bénéficier de ces services.

Fin de la séance 23 H 17.

CIRES-LES-MELLO, le 27 Novembre 2013
Le maire,

SIGNÉ

Alain GUÉRINET